



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-044-2025-07

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé /**

IDF-2025-07-16-00016 - Arrêté n° DOS - 2025 / 3551 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360) (10 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2025-07-24-00005 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/79 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 14

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /**

IDF-2025-07-24-00006 - Arrêté fixant la composition du comité régional de l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France [REDACTED] Fixant la composition du comité régional de l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France [REDACTED] ARRÊTÉ Fixant la composition du comité régional de l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France [REDACTED] ARRÊTÉ [REDACTED] (3 pages)

Page 18

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2025-03-27-00042 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL JEROME CAILLE (4 pages)

Page 22

IDF-2025-04-07-00021 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DU CLOS GABET (5 pages)

Page 27

IDF-2025-04-07-00022 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DU CLOS MARION (4 pages)

Page 33

IDF-2025-04-07-00020 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DU VIEUX CHENE (4 pages)

Page 38

IDF-2025-03-21-00010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA LES VERGERS DE LA FONTAINE AU ROY (3 pages)

Page 43

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA**

IDF-2025-05-27-00144 - Décision relative à une autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles conformément aux articles L331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4 [REDACTED] du code rural et de la pêche maritime (1 page)

Page 47

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-16-00016

Arrêté n° DOS - 2025 / 3551 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 6,  
avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE  
(94360)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS – 2025 / 3551

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites  
« BIOPATH UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360)**

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/1030 en date du 11 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).

**CONSIDÉRANT** Les demandes reçues en date des 13 décembre 2024, 27 juin et 7 juillet 2025, et complétées définitivement le 27 juin 2025, de Monsieur Jérôme MOTOL, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis **6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360)**, exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- Le transfert du siège social de la société « BIOPATH UNILABS » du 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) au 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360) ;
- La fermeture du site analytique fermé au public sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), le 15 juillet 2025, et l'ouverture du site analytique fermé au public sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100), le 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Elodie KERDHELUE au 31 mars 2025, et l'expiration du prêt d'une action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la société ;
- L'intégration au sein du laboratoire « BIOPATH UNILABS » de Monsieur Elie Jésuskéhou DJENONTIN AGOSSOU en tant que biologiste médical associé, au 2 mai 2025, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « EYLAU UNILABS » à son profit ;

- La réalisation définitive de l'apport partiel d'actif de trois sites exploités par la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU », sis 54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350), 95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120) et 51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100), et des biologistes médicaux Stéphane ALLOUCHE et Malik RENNO, au bénéfice de la société « BIOPATH UNILABS » ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal des décisions du Président la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 8 juillet 2024, constatant le résultat de la consultation des associés en date du 28 juin 2024, prenant acte de :

- Le transfert du siège social de la société « BIOPATH UNILABS » du 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) au 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360) ;
- La fermeture du site analytique fermé au public sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), le 15 juillet 2025, et l'ouverture du site analytique fermé au public sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100), le 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal des décisions du Président la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 28 mars 2025, constatant le résultat de la consultation des associés en date du 18 mars 2025, prenant acte de :

- L'intégration au sein du laboratoire « BIOPATH UNILABS » de Monsieur Elie Jésuskéhou DJENONTIN AGOSSOU en tant que biologiste médical associé, au 2 mai 2025, au moyen du prêt d'une action de la SELAS « EYLAU UNILABS » à son profit ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal des décisions du Président la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 16 mai 2025, constatant le résultat de la consultation des associés en date du 6 mai 2025, prenant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Elodie KERDHELUE au 31 mars 2025, et l'expiration du prêt d'une action consenti à cette dernière à la date de cessation de ses fonctions au sein de la société ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Elie Jésuskéhou DJENONTIN AGOSSOU :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 20 février 2025, à compter du 2 mai 2025 ;
- La copie de la convention de prêt de consommation d'une action conclue avec la SELAS « EYLAU UNILABS », ainsi que son ordre de mouvement, en date du 2 mai 2025 ;
- La copie de son autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 2 décembre 2024, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à compter du 2 mai 2025 ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Madame Elodie KERDHELUE :

- La copie de sa lettre de démission, à effet au 31 mars 2025 ;
- La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action au profit de la société « EYLAU UNILABS » ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat de bail commercial portant sur la location des locaux du site sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100), conclu entre la SCPI « PIERRE SELECTION » (le bailleur) et la société « BIOPATH UNILABS » (le preneur), en date du 7 décembre 2024, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 ;

- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100) d'une superficie totale de 629 m<sup>2</sup>, dans leur version transmise le 13 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux et des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du site sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100) ;
- CONSIDERANT** La liste des équipements et du matériel utilisés sur le site analytique sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100) ;
- CONSIDERANT** La copie de la décision d'inscription de la société « BIOPATH UNILABS » au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens, émise en date du 3 avril 2025, par le Président du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens, telle que prévue à l'article R.6223-4 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'activité prévisionnelle du site sis 11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100), pour les trois prochaines années ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au **6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360)**, codirigé par Monsieur Jérôme MOTOL et Monsieur Vincent NAPOLY, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous, dont **trois** fermés au public :

1. **Site de CHARENTON-LE-PONT, siège social et site principal jusqu'au 14 juillet 2025**  
**3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)**  
**Fermé au public**  
**Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8**
1. **Site de BRY-SUR-MARNE, siège social et site principal, à compter du 15 juillet 2025**  
**6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)**  
**Fermé au public**  
**Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (examen direct, ensemencement, sérologie infectieuse)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9**
2. **Site de MONTREUIL à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025**  
**11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100)**  
**Fermé au public**  
**Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 672 8**
3. **Site de CHARENTON-GARE**  
**139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)**  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures**  
**Site pré-post analytique**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8**

4. **Site BRY-SUR-MARNE RER**  
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1
5. Site NOGENT-SUR-MARNE  
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4
6. **Site CHARENTON-MAIRIE**  
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3
7. Site de FONTENAY-SOUS-BOIS  
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
8. Site de PONTAULT-COMBAULT  
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6
9. Site de ROISSY-EN-BRIE  
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4
10. Site d'AUBERVILLIERS  
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1
11. **Site d'AUBERVILLIERS – LE FORT**  
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9
12. Site d'AULNAY-SOUS-BOIS  
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7
13. Site LE BOURGET 1  
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

14. Site de VILLEPINTE  
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4
15. Site LA VARENNE  
3, avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
16. Site LONGPERRIER  
Rue Belle Etoile à LONGPERRIER (77230)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 702 7
17. Site LE PLESSIS-TREVISE  
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
18. Site de BOBIGNY  
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
19. Site de DRANCY  
Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N°FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
20. Site de NOISY-LE-SEC  
92 bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
21. Site de VALENTON  
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4
22. Site VITRY-SUR-SEINE  
Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8
23. Site SAINT-OUEN  
18 rue Dora Maar à SAINT-OUEN (93400)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 391 5

24. Site de SAINT-DENIS  
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6
25. Site de MAISONS-ALFORT LECLERC  
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures et fermé le samedi**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5
26. Site de MAISONS-ALFORT GAMBETTA  
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2
27. Site de MAISONS-ALFORT REPUBLIQUE  
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0
28. Site de LA COURNEUVE  
72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0
29. Site du PRE-SAINT-GERVAIS  
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)  
**Ouvert au public jusqu'à 16 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8
30. Site de MEAUX BEAUVAL  
10 avenue Jean Bouvin à MEAUX (77100)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9
31. Site de MEAUX CENTRE  
30, cours Raoul à MEAUX (77100)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7
32. Site de MEAUX MARCHE  
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et fermé le samedi**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954 5
33. Site de MONTREUIL  
236 rue de Romainville à MONTREUIL (93100)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 022 6

34. Site d'IVRY-SUR-SEINE  
ZAC du Plateau – 3 Place du Général de Gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 939 0
35. Site PASTEUR  
Clinique Pasteur - 22 rue de la Petite Saussaie à VITRY-SUR-SEINE (94400)  
Fermé au public  
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 069 5
36. Le site CAP HORN  
51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100)  
**Ouvert au public jusqu'à 19 heures**  
Site pré-analytique, analytique et post-analytique pratiquant les examens urgents de biochimie générale et spécialisée, d'hématocytologie et d'hémostase  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 166 1
- 37. Le site BOURGET MAIRIE**  
54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 451 8
- 38. Le site LES 4 ROUTES**  
95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6

Les quarante biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, dont trente-huit associés, est inchangée :

1. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable associé  
Président
2. Docteur Vincent NAPOLY, médecin, biologiste-coresponsable associé
3. Docteur Christel AINOUIZ, pharmacien, biologiste médical associée
4. Docteur Tahar KHITER, médecin, biologiste médical associé
5. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical associée
6. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical associée
7. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical associé
8. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical associée
9. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical associé
10. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical associée
11. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical associée
12. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical associée  
praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
13. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical associée
14. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical associée
15. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical associé
16. Docteur Hatem OSMAN, médecin, biologiste médical associé
17. Docteur Gary TAIEB, médecin, biologiste médical associé
18. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical associé

19. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical associé
20. Docteur Julien COURTIEUX, médecin, biologiste médical associé
21. Docteur Anne-Laure BIDAUD, médecin, biologiste médical associée
22. Docteur Maël COGET, pharmacien, biologiste médical associé
23. Docteur Adeline de ROQUEMAUREL, médecin, biologiste médical associée, praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
24. Docteur Nouredine AIT OUBELLI, médecin, biologiste médical associé
25. Docteur Simona-Cornelia ZELICI, médecin, biologiste médical associée
26. Docteur Stéphan GALATI, médecin, biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine
27. Docteur Ghalia SBAA, médecin, biologiste médical associée
28. Docteur Ronan LE LAGADEC, médecin, biologiste médical associé
29. Docteur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical associé
30. Docteur Wilford RENAUDIN, pharmacien, biologiste médical associé
31. Docteur William RASOAMANANA, médecin, biologiste médical associé
32. Docteur Héloïse PETIT, pharmacien, biologiste médical associée
33. Docteur Jean-Marc BRETON, pharmacien, biologiste médical associé
34. Docteur Guy MPOY, pharmacien, biologiste médical associé
35. Docteur Stéphane ALLOUCHE, médecin, biologiste médical associé, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP
36. Docteur Malik RENNO, médecin, biologiste médical associé
37. Docteur Nathan GUEIFAO, pharmacien, biologiste médical associé
38. **Docteur Elie Jésuskéhou DJENONTIN AGOSSOU, pharmacien, biologiste médical associé**
39. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical salariée
40. Docteur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical salarié, à temps partiel, à raison de 0,5 ETP

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est inchangée :

Associés	Nombre d'actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Christel AINOUZ	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Tahar KHITER	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Nouredine AIT OUBELLI	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Michèle BERDAH	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Anne-Laure BIDAUD	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Isabelle BORREL	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Maël COGET	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Brigitte COHEN	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Julien COURTIEUX	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Cyril FAUCHER	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Stéphan GALATI	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%

Barbara GONSSAUD	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Charlène HERBEMONT	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Sadi KHALFH	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Ange-Médard KISSILA	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Ronan LE LAGADEC	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Anne LY-BEVOUT	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Jérémie MARCIANO	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Jérôme MOTOL	6	0,000164%	<b>511 011</b>	6,98%
Vincent NAPOLY	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Hatem OSMAN	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Adeline de ROQUEMAUREL	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Stanislas ROUY	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Ghalia SBAA	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Gary TAIEB	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Alexandre TANG	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Simona-Cornelia ZELICI	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Wilford RENAUDIN	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
William RASOAMANANA	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Héloïse PETIT	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Jean-Marc BRETON	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Guy MPOY	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Stéphane ALLOUCHE	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Malik RENNO	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
Nathan GUEIFAO	1	0,000027%	<b>85 169</b>	1,16%
<b>Elie Jésuskpéhou DJENONTIN AGOSSOU</b>	<b>1</b>	<b>0,000027%</b>	<b>85 169</b>	<b>1,16%</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>43</b>	<b>0,001177%</b>	<b>3 662 264</b>	<b>50,00%</b>
SELAS « BIOLAB UNILABS »	333 500	9,10633662%	333 500	4,55%
<b>SELAS « EYLAU UNILABS »</b>	<b>3 328 740</b>	<b>90,89243464%</b>	<b>3 328 740</b>	<b>45,44%</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes</b>	<b>3 662 240</b>	<b>99,998769%</b>	<b>3 662 240</b>	<b>49,99%</b>
SAS « MBJCA »	2	0,000055%	2	0,00%
<b>Sous-total tiers porteurs</b>	<b>2</b>	<b>0,000055%</b>	<b>2</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 662 285</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 324 506</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 2° :**

L'arrêté n° DOS - 2025/1030 en date du 24 mars 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 juillet 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-24-00005

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/79 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/79**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 7 octobre 1970 portant octroi de la licence n°77#000256 à l'officine de pharmacie sise 22 Boulevard de l'Almont à MELUN (77000) ;
- VU** la demande enregistrée le 4 avril 2025, présentée par Monsieur Mathurin THOU, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DE L'ALMONT à MELUN (77000) en vue du transfert de cette officine vers le 6 Boulevard de l'Almont à MELUN (77000) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 2 juillet 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 22 juillet 2025 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 5 mai 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 190 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au nord et à l'est par la frontière communale, au sud et à l'ouest par l'Almont ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

### **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Mathurin THOU, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DE L'ALMONT, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 22 Boulevard de l'Almont à MELUN (77000) vers le 6 Boulevard de l'Almont à MELUN (77000).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°77#000631 est octroyée à l'officine au 6 Boulevard de l'Almont à MELUN (77000).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°77#000256 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 juillet 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par déléation,  
Le directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-07-24-00006

Arrêté fixant la composition du comité régional  
de l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France

Fixant la composition du comité régional de  
l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France

ARRÊTÉ Fixant la composition du comité régional  
de l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France

ARRÊTÉ

## **ARRÊTÉ**

### **Fixant la composition du comité régional de l'alimentation (CRALIM) d'Île-de-France**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code rural et notamment son article L.230-5-5,  
VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9,  
VU le décret n°2019-313 du 12 avril 2019 relatif au comité régional de l'alimentation,  
VU l'arrêté préfectoral IDF-2025-05-05-00002 du 5 mai 2025 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes dans la région d'Île-de-France,

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Comité régional de l'alimentation – CRALIM – de la région d'Île-de-France, placé sous la présidence du préfet de région ou de son représentant, comprend, au titre de ses membres :

Représentants de l'État :

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ou son représentant,  
La rectrice de région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris ou son représentant,  
Le recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités ou son représentant,  
Le recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités ou son représentant,  
Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ou son représentant,  
La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ou son représentant,  
Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,  
Le commissaire à la lutte contre la pauvreté ou son représentant,

Représentants des collectivités territoriales :

La présidente du conseil régional d'Île-de-France ou son représentant,  
La maire de la Ville de Paris, les présidents des conseils départementaux de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ou leurs représentants,  
Le président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant,  
La présidente du Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse ou son représentant,

Immeuble le Ponant – 5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 82 52 00 00  
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Le président de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir ou son représentant,  
Le président de la communauté d'agglomération de Cœur-Essonne ou son représentant,  
Le président de l'association régionale des maires d'Île-de-France ou son représentant,

Représentants des établissements publics :

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,  
Le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son représentant,  
Un représentant des directeurs d'établissement d'enseignement agricole d'Île-de-France,  
Le directeur général d'AgroParisTech ou son représentant,  
Le délégué régional d'Île-de-France de l'Institut national de la recherche agronomique de Jouy-en-Josas ou son représentant,  
La directrice de l'établissement public la Bergerie nationale ou son représentant,

Représentants des chambres consulaires :

Le président de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ou son représentant,  
Le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France ou son représentant,  
Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France ou son représentant,

Représentant des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires :

Le président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France ou son représentant,  
Le président de la Coordination Rurale Île-de-France et couronne parisienne ou son représentant,  
Le président de Jeunes agriculteurs d'Île-de-France ou son représentant,  
Le porte-parole de la Confédération paysanne Île-de-France ou son représentant,  
Le représentant de la Coopération Agricole Île-de-France,  
Le président du groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France ou son représentant,  
Le président de l'association régionale des entreprises agroalimentaires d'Île-de-France ou son représentant,  
Le président du comité régional Île-de-France Interfel ou son représentant,  
Le président du comité régional Île-de-France Interbev ou son représentant,  
Le président du centre interprofessionnel laitier du Grand-Est ou son représentant,  
Le président de l'association française d'agriculture urbaine professionnelle ou son représentant,

Représentants des organisations professionnelles alimentaires :

Le président régional d'Île-de-France de la confédération générale de l'alimentation de détail ou son représentant,  
Le président-directeur-général du marché international de gros de Rungis, président de la SEMMARIS ou son représentant,  
Le président de l'union des syndicats professionnels des grossistes de Rungis ou son représentant,  
Le délégué général de la fédération de commerce et de la distribution ou son représentant,  
Les représentants régionaux de l'association nationale des directeurs de la restauration collective, du réseau Restau'co et du syndicat national de la restauration collective,

Représentant des associations et institutions dont l'objet est lié à la politique alimentaire en Île-de-France :

Le directeur général de l'Institut Paris Région ou son représentant,  
Le représentant régional de l'association nationale pour l'éducation au goût des jeunes,  
Le président de l'association Île-de-France Terre de saveurs ou son représentant,  
Le président régional de l'union fédérale des consommateurs,  
Le représentant régional de l'association consommation, logement et cadre de vie,  
Le président du réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne Île-de-France ou son représentant,  
Le représentant régional de la coopérative agricole Les champs des possibles,  
La présidente du réseau régional obésité adultes, ROMDES ou son représentant,  
Les présidents de France-Nature-Environnement Île-de-France ou leurs représentants,  
La directrice de l'association De mon assiette à notre planète ou son représentant,  
La présidente de la Banque alimentaire de Paris-Île-de-France ou son représentant,

Immeuble le Ponant – 5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 82 52 00 00  
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Le représentant des Restos du Cœur d'Île-de-France,  
Le président du Secours populaire d'Île-de-France ou son représentant,  
Le président de l'association Revivre dans le monde ou son représentant,  
Les représentants des Projets Alimentaires Territoriaux d'Île-de-France,

Les personnes qualifiées suivantes :

Madame Elsa MICOURAUD, responsable action santé, pôle ressource politique de la ville à l'association Profession banlieue,  
Monsieur Eric BIRLOUEZ, sociologue de l'alimentation,  
Madame Marie-Anne BLEHAUT, directrice du pôle data et économie du CREDOC.

**Article 2 :** A l'occasion des réunions du comité régional de l'alimentation, des personnes non membres du comité régional de l'alimentation peuvent être conviées sur simple invitation.

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2022-11-23-00001 fixant la composition du Comité régional de l'alimentation d'Île-de-France – CRALIM.

**Article 4 :** La préfète, Secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 juillet 2025

Le Préfet de la région Ile-de-France,  
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-03-27-00042

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
l'EARL JEROME CAILLE



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

## SDREA Île-de-France

Cergy, le 27/03/2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER  
Pôle économie agricole et alimentation  
Tél. : 01 34 25 24 27  
Mél. : [elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr](mailto:elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr)

Le préfet

à

Référence dossier n° 95-2025-12

**Objet : Contrôle des structures – Dossier complet**

**PJ : Liste des parcelles**

EARL JEROME CAILLE  
FERME DE FAYEL  
96 RUE JEAN NICOLAS  
95560 BAILLET EN FRANCE

LAR n° : 2 C 168 377 5378 1

En date du 11 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Cette opération porte sur la régularisation de l'installation à titre secondaire en 2019 en tant qu'associés exploitants gérants, de Adrien et Bérengère CAILLE, enfants du gérant, M. Jérôme CAILLE, qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite en 2025.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 227,5466 hectares **a été enregistrée complète en date du 11 mars 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-contrôle-des-structures/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

1/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 11 juillet 2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service  
de l'Environnement, de l'Agriculture  
et des Territoires

***Signé***

Anne-Kristen LUCBERT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de l'EARL JEROME CAILLE

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
BAILLET EN FRANCE	ZB	35	0 ha 41 a 09 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	36	10 ha 95 a 40 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	46	10 ha 34 a 65 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	61	23 ha 75 a 33 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	76	10 ha 12 a 85 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	2	0 ha 20 a 29 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	29	0 ha 16 a 70 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	31	11 ha 03 a 72 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	32	1 ha 57 a 92 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	66	1 ha 23 a 53 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	5	1 ha 40 a 27 ca
BAILLET EN FRANCE	ZD	264	5 ha 46 a 88 ca
BAILLET EN FRANCE	A	45	0 ha 63 a 60 ca
BAILLET EN FRANCE	A	8	14 ha 88 a 36 ca
BAILLET EN FRANCE	A	42	9 ha 38 a 40 ca
BAILLET EN FRANCE	A	601	4 ha 62 a 76 ca
BAILLET EN FRANCE	A	602	5 ha 02 a 15 ca
BAILLET EN FRANCE	A	604	11 ha 01 a 14 ca
BAILLET EN FRANCE	A	605	2 ha 13 a 86 ca
BAILLET EN FRANCE	ZA	46	40 ha 15 a 89 ca
BETHEMONT LA FORET	A	138	5 ha 65 a 80 ca
BETHEMONT LA FORET	A	141	0 ha 92 a 84 ca
BETHEMONT LA FORET	A	257	3 ha 63 a 20 ca
CHAUVRY	A	231	5 ha 20 a 90 ca
CHAUVRY	B	6	6 ha 70 a 35 ca
CHAUVRY	B	531	12 ha 69 a 55 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	52	0 ha 08 a 13 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	53	0 ha 17 a 33 ca
BAILLET EN FRANCE	ZA	68	2 ha 47 a 29 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	6	4 ha 52 a 96 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	8	0 ha 30 a 81 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	9	0 ha 08 a 32 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	34	3 ha 52 a 76 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	65	4 ha 13 a 68 ca
BAILLET EN FRANCE	ZC	313	10 ha 26 a 99 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	33	0 ha 99 a 04 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	7	0 ha 40 a 92 ca
BAILLET EN FRANCE	ZB	51	0 ha 04 a 30 ca
BETHEMONT LA FORET	A	143	0 ha 05 a 15 ca
BETHEMONT LA FORET	A	144	0 ha 15 a 60 ca

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
	A		
BETHEMONT LA FORET	A	208	0 ha 12 a 60 ca
BETHEMONT LA FORET	A	143	0 ha 09 a 55 ca
BETHEMONT LA FORET	A	139	0 ha 44 a 50 ca
BETHEMONT LA FORET	A	140	0 ha 27 a 30 ca
<b>TOTAL PARCELLAIRE</b>			<b>227 ha 54 a 66 ca</b>

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-04-07-00021

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la  
SCEA DU CLOS GABET



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

## SDREA Île-de-France

Cergy, le 07/04/2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER  
Pôle économie agricole et alimentation  
Tél. : 01 34 25 24 27  
Mél. : [elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr](mailto:elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr)

Le préfet

à

**Référence dossier n° 95-2025-09**

SCEA DU CLOS GABET  
17 GRANDE RUE  
95710 AMBLEVILLE

**Objet : Contrôle des structures – Dossier complet**

**PJ : Liste des parcelles**

LAR n° : 2C 168 377 5380 4

En date du 10 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Cette opération porte sur l'entrée de Madame Valérie LESSIEUX à titre principal en tant qu'associée exploitante gérante dans les sociétés agricoles familiales suite au décès de son père Monsieur Daniel LABORDE, à savoir : la SCEA DU VIEUX CHENE, la SCEA DU CLOS GABET et la SCEA DU CLOS MARION.

Mme LESSIEUX étant déjà installée dans la SCEA VALERIE ET VALENTIN LESSIEUX (ex EARL), ces opérations d'installation entraînent par voie de conséquence l'agrandissement de cette structure.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 143,57 hectares sur la SCEA DU CLOS GABET **a été enregistrée complète en date du 11 mars 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-contrôle-des-structures/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

1/5

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 11 juillet 2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service  
de l'Environnement, de l'Agriculture  
et des Territoires

**Signé**

Anne-Kristen LUCBERT

2/5

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de la SCEA DU CLOS GABET**

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
AMBLEVILLE	A	516	0 ha 25 a 45 ca
AMBLEVILLE	A	1631	0 ha 02 a 35 ca
AMBLEVILLE	Z	120	0 ha 65 a 60 ca
AMBLEVILLE	A	259	0 ha 47 a 31 ca
AMBLEVILLE	A	261	0 ha 59 a 75 ca
AMBLEVILLE	A	563	0 ha 04 a 20 ca
AMBLEVILLE	A	1385	0 ha 02 a 86 ca
AMBLEVILLE	A	1416	0 ha 04 a 18 ca
AMBLEVILLE	A	1468	0 ha 03 a 00 ca
AMBLEVILLE	A	1492	0 ha 03 a 50 ca
AMBLEVILLE	A	1590	0 ha 01 a 40 ca
AMBLEVILLE	B	661	0 ha 12 a 35 ca
AMBLEVILLE	ZI	13	18 ha 36 a 80 ca
AMBLEVILLE	Z	28	0 ha 03 a 20 ca
AMBLEVILLE	B	667	0 ha 03 a 90 ca
AMBLEVILLE	ZE	10	0 ha 11 a 40 ca
AMBLEVILLE	A	1638	1 ha 15 a 40 ca
AMBLEVILLE	A	342	0 ha 00 a 86 ca
AMBLEVILLE	A	1409	0 ha 03 a 05 ca
AMBLEVILLE	A	1559	0 ha 15 a 50 ca
AMBLEVILLE	A	1629	0 ha 01 a 30 ca
AMBLEVILLE	B	1548	1 ha 00 a 08 ca
AMBLEVILLE	B	668	0 ha 04 a 65 ca
AMBLEVILLE	ZH	22	0 ha 10 a 50 ca
AMBLEVILLE	Z	39	0 ha 36 a 10 ca
AMBLEVILLE	Z	41	0 ha 34 a 40 ca
AMBLEVILLE	Z	30	0 ha 80 a 30 ca
AMBLEVILLE	Z	31	1 ha 75 a 60 ca
AMBLEVILLE	Z	34	0 ha 37 a 40 ca
AMBLEVILLE	Z	42	0 ha 27 a 90 ca
AMBLEVILLE	Z	43	4 ha 53 a 40 ca
AMBLEVILLE	Z	40	0 ha 33 a 60 ca
BRAY LU	A	56	1 ha 28 a 00 ca
BRAY LU	A	57	12 ha 53 a 30 ca
BRAY LU	B	31	0 ha 20 a 88 ca
BRAY LU	B	38	0 ha 43 a 56 ca
BRAY LU	B	715	1 ha 05 a 79 ca
GENAINVILLE	D	745	0 ha 77 a 00 ca
GENAINVILLE	D	813	0 ha 49 a 20 ca
GENAINVILLE	D	636	0 ha 26 a 85 ca
GENAINVILLE	ZM	20	0 ha 08 a 15 ca
GENAINVILLE	A	480	0 ha 11 a 10 ca
GENAINVILLE	B	16	0 ha 49 a 25 ca

3/5

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
GENAINVILLE	A	473	1 ha 86 a 23 ca
GENAINVILLE	A	500	2 ha 33 a 60 ca
GENAINVILLE	ZL	1	0 ha 15 a 60 ca
GENAINVILLE	ZL	2	0 ha 19 a 85 ca
GENAINVILLE	D	744	0 ha 12 a 45 ca
GENAINVILLE	D	746	0 ha 24 a 40 ca
GENAINVILLE	D	1065	1 ha 32 a 40 ca
GENAINVILLE	D	1064	0 ha 55 a 80 ca
HODENT	A	1	7 ha 35 a 75 ca
HODENT	A	132	2 ha 15 a 40 ca
HODENT	A	133	1 ha 76 a 18 ca
HODENT	A	377	2 ha 29 a 54 ca
HODENT	A	156	0 ha 26 a 15 ca
MONTREUIL SUR EPTE	ZD	26	0 ha 06 a 60 ca
OMERVILLE	Z	120	0 ha 75 a 60 ca
OMERVILLE	Y	173	0 ha 14 a 00 ca
OMERVILLE	Y	174	0 ha 74 a 00 ca
OMERVILLE	B	691	0 ha 77 a 37 ca
OMERVILLE	Y	57	1 ha 18 a 80 ca
OMERVILLE	Y	168	3 ha 49 a 60 ca
OMERVILLE	Z	141	1 ha 15 a 70 ca
OMERVILLE	Z	142	0 ha 98 a 20 ca
OMERVILLE	Z	188	0 ha 63 a 80 ca
OMERVILLE	Z	190	2 ha 12 a 50 ca
OMERVILLE	Y	332	0 ha 40 a 04 ca
OMERVILLE	Y	366	0 ha 36 a 40 ca
OMERVILLE	Y	261	0 ha 40 a 05 ca
OMERVILLE	Z	262	0 ha 00 a 05 ca
OMERVILLE	Y	330	0 ha 36 a 96 ca
OMERVILLE	Y	328	1 ha 24 a 20 ca
OMERVILLE	Y	326	0 ha 48 a 21 ca
OMERVILLE	Y	314	0 ha 95 a 81 ca
OMERVILLE	Y	58	0 ha 26 a 80 ca
OMERVILLE	Y	71	1 ha 62 a 20 ca
OMERVILLE	Y	90	0 ha 92 a 00 ca
OMERVILLE	Z	154	1 ha 37 a 20 ca
OMERVILLE	Y	376	1 ha 15 a 87 ca
OMERVILLE	Y	169	2 ha 02 a 10 ca
OMERVILLE	Z	172	1 ha 16 a 60 ca
OMERVILLE	Z	180	1 ha 53 a 50 ca
OMERVILLE	Z	182	0 ha 62 a 10 ca
OMERVILLE	Z	186	0 ha 23 a 90 ca
OMERVILLE	Z	187	0 ha 57 a 80 ca
OMERVILLE	Z	192	1 ha 55 a 20 ca
OMERVILLE	Z	213	2 ha 26 a 00 ca
OMERVILLE	Y	334	4 ha 04 a 06 ca

4/5

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
OMERVILLE	Y	60	0 ha 21 a 00 ca
OMERVILLE	Y	364	0 ha 60 a 33 ca
OMERVILLE	Z	143	0 ha 99 a 50 ca
OMERVILLE	Z	153	1 ha 35 a 60 ca
OMERVILLE	Z	189	0 ha 55 a 10 ca
OMERVILLE	Y	61	0 ha 34 a 00 ca
OMERVILLE	Y	348	2 ha 53 a 19 ca
OMERVILLE	Y	103	0 ha 43 a 80 ca
OMERVILLE	Y	104	2 ha 40 a 20 ca
OMERVILLE	Y	243	0 ha 80 a 00 ca
OMERVILLE	Y	245	5 ha 50 a 40 ca
OMERVILLE	Y	68	0 ha 49 a 10 ca
OMERVILLE	Y	350	1 ha 40 a 84 ca
SAINT GERVAIS	D	603	5 ha 44 a 85 ca
SAINT GERVAIS	D	604	0 ha 10 a 60 ca
SAINT GERVAIS	D	606	7 ha 03 a 50 ca
AMBLEVILLE	Z	36	1 ha 23 a 90 ca
OMERVILLE	Y	39	0 ha 47 a 35 ca
OMERVILLE	Y	47	0 ha 29 a 10 ca
OMERVILLE	Y	48	0 ha 44 a 50 ca
OMERVILLE	Y	175	0 ha 26 a 10 ca
OMERVILLE	Z	226	0 ha 37 a 10 ca
OMERVILLE	Z	238	0 ha 40 a 87 ca
OMERVILLE	Z	239	0 ha 31 a 93 ca
OMERVILLE	Z	56	0 ha 93 a 30 ca
OMERVILLE	Z	119	1 ha 48 a 10 ca
OMERVILLE	Z	191	0 ha 95 a 80 ca
<b>TOTAL PARCELLAIRE</b>			<b>143 ha 57 a 00 ca</b>

5/5

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-04-07-00022

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la  
SCEA DU CLOS MARION



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

## SDREA Île-de-France

Cergy, le 07/04/2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER  
Pôle économie agricole et alimentation  
Tél. : 01 34 25 24 27  
Mél. : [elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr](mailto:elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr)

Le préfet

à

Référence dossier n° 95-2025-10

SCEA DU CLOS MARION  
17 GRANDE RUE  
95710 AMBLEVILLE

Objet : Contrôle des structures – Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

LAR n° : 2C 167 377 5381 1

En date du 10 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Cette opération porte sur l'entrée de Madame Valérie LESSIEUX à titre principal en tant qu'associée exploitante gérante dans les sociétés agricoles familiales suite au décès de son père Monsieur Daniel LABORDE, à savoir : la SCEA DU VIEUX CHENE, la SCEA DU CLOS GABET et la SCEA DU CLOS MARION.

Mme LESSIEUX étant déjà installée dans la SCEA VALERIE ET VALENTIN LESSIEUX (ex EARL), ces opérations d'installation entraînent par voie de conséquence l'agrandissement de cette structure.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 73,8484 hectares sur la SCEA DU CLOS MARION a été enregistrée complète en date du 11 mars 2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-contrôle-des-structures/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

1/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 11 juillet 2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service  
de l'Environnement, de l'Agriculture  
et des Territoires

**Signé**

Anne-Kristen LUCBERT

2/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de la SCEA DU CLOS MARION

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
AMBLEVILLE	Z	5	0 ha 88 a 70 ca
AMBLEVILLE	ZE	17	0 ha 08 a 40 ca
HODENT	A	526	3 ha 68 a 43 ca
HODENT	A	566	1 ha 50 a 62 ca
HODENT	A	376	2 ha 32 a 94 ca
HODENT	A	154	0 ha 00 a 15 ca
OMERVILLE	Z	16	0 ha 34 a 40 ca
OMERVILLE	Z	17	1 ha 12 a 50 ca
OMERVILLE	Z	19	0 ha 59 a 55 ca
OMERVILLE	Z	25	0 ha 64 a 50 ca
OMERVILLE	Z	26	0 ha 67 a 40 ca
OMERVILLE	Z	36	0 ha 44 a 00 ca
OMERVILLE	Z	37	1 ha 61 a 90 ca
OMERVILLE	Z	38	1 ha 61 a 60 ca
OMERVILLE	Z	39	1 ha 33 a 43 ca
OMERVILLE	Z	40	0 ha 71 a 27 ca
OMERVILLE	Z	53	0 ha 07 a 00 ca
OMERVILLE	Z	124	0 ha 33 a 70 ca
OMERVILLE	Y	38	0 ha 24 a 80 ca
OMERVILLE	Y	55	0 ha 24 a 00 ca
OMERVILLE	Y	244	1 ha 83 a 60 ca
OMERVILLE	Y	342	3 ha 52 a 93 ca
OMERVILLE	Y	344	0 ha 39 a 81 ca
OMERVILLE	Y	346	0 ha 30 a 90 ca
OMERVILLE	Y	144	0 ha 01 a 94 ca
OMERVILLE	Y	146	0 ha 01 a 05 ca
OMERVILLE	Y	67	0 ha 96 a 40 ca
OMERVILLE	Y	72	0 ha 34 a 90 ca
OMERVILLE	Y	316	0 ha 91 a 67 ca
OMERVILLE	Z	112	0 ha 33 a 70 ca
OMERVILLE	B	686	0 ha 06 a 12 ca
OMERVILLE	Y	30	1 ha 00 a 00 ca
OMERVILLE	Y	170	1 ha 04 a 90 ca
OMERVILLE	Z	102	0 ha 27 a 80 ca
OMERVILLE	Z	134	1 ha 44 a 60 ca
OMERVILLE	Z	179	1 ha 10 a 50 ca
OMERVILLE	B	683	0 ha 01 a 53 ca
OMERVILLE	Z	171	0 ha 17 a 20 ca
OMERVILLE	Y	33	0 ha 46 a 10 ca
OMERVILLE	Y	66	0 ha 87 a 30 ca
OMERVILLE	Y	161	1 ha 00 a 20 ca
OMERVILLE	Y	50	1 ha 14 a 50 ca
OMERVILLE	Y	51	1 ha 22 a 50 ca

3/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
OMERVILLE	Z	103	1 ha 04 a 30 ca
OMERVILLE	B	685	0 ha 18 a 12 ca
OMERVILLE	Z	209	3 ha 42 a 30 ca
OMERVILLE	Y	65	0 ha 49 a 10 ca
OMERVILLE	Y	157	0 ha 21 a 70 ca
OMERVILLE	Y	31	1 ha 30 a 00 ca
OMERVILLE	Y	49	1 ha 43 a 80 ca
OMERVILLE	Y	54	0 ha 89 a 10 ca
OMERVILLE	Y	102	1 ha 16 a 60 ca
OMERVILLE	Y	156	0 ha 61 a 10 ca
OMERVILLE	Z	194	3 ha 27 a 90 ca
OMERVILLE	Y	155	0 ha 41 a 00 ca
OMERVILLE	Y	37	0 ha 69 a 50 ca
OMERVILLE	B	682	0 ha 05 a 00 ca
OMERVILLE	Y	46	0 ha 65 a 50 ca
OMERVILLE	Y	70	0 ha 51 a 60 ca
OMERVILLE	Y	73	0 ha 66 a 00 ca
OMERVILLE	Z	94	0 ha 82 a 90 ca
OMERVILLE	Z	109	1 ha 31 a 00 ca
OMERVILLE	Z	111	0 ha 49 a 30 ca
OMERVILLE	Z	151	2 ha 56 a 38 ca
OMERVILLE	Z	200	6 ha 59 a 90 ca
OMERVILLE	Z	237	0 ha 75 a 10 ca
OMERVILLE	Z	178	1 ha 59 a 80 ca
OMERVILLE	Y	166	0 ha 82 a 10 ca
OMERVILLE	B	684	0 ha 06 a 00 ca
OMERVILLE	B	898	0 ha 13 a 30 ca
AMBLEVILLE	Z	35	4 ha 02 a 00 ca
GENAINVILLE	A	499	0 ha 15 a 40 ca
GENAINVILLE	D	741	0 ha 29 a 15 ca
GENAINVILLE	D	738	0 ha 20 a 45 ca
<b>TOTAL PARCELLAIRE</b>			<b>73 ha 84 a 84 ca</b>

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-04-07-00020

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la  
SCEA DU VIEUX CHENE



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

## SDREA Île-de-France

Cergy, le 07/04/2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER  
Pôle économie agricole et alimentation  
Tél. : 01 34 25 24 27  
Mél. : [elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr](mailto:elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr)

Le préfet

à

Référence dossier n° 95-2025-08

SCEA DU VIEUX CHENE  
17 GRANDE RUE  
95710 AMBLEVILLE

Objet : Contrôle des structures – Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

LAR n° : 2C 168 377 5379 8

En date du 10 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Cette opération porte sur l'entrée de Madame Valérie LESSIEUX à titre principal en tant qu'associée exploitante gérante dans les sociétés agricoles familiales suite au décès de son père Monsieur Daniel LABORDE, à savoir : la SCEA DU VIEUX CHENE, la SCEA DU CLOS GABET et la SCEA DU CLOS MARION.

Mme LESSIEUX étant déjà installée dans la SCEA VALERIE ET VALENTIN LESSIEUX (ex EARL), ces opérations d'installation entraînent par voie de conséquence l'agrandissement de cette structure.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 123,5429 hectares sur la SCEA DU VIEUX CHENE a été enregistrée complète en date du 11 mars 2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-contrôle-des-structures/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

1/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 11 juillet 2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service  
de l'Environnement, de l'Agriculture  
et des Territoires

**Signé**

Anne-Kristen LUCBERT

2/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de la SCEA DU VIEUX CHENE**

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
AMBLEVILLE	B	1238	0 ha 46 a 87 ca
AMBLEVILLE	B	1239	1 ha 10 a 20 ca
AMBLEVILLE	Z	122	0 ha 44 a 00 ca
AMBLEVILLE	Z	123	15 ha 48 a 79 ca
AMBLEVILLE	Z	125	1 ha 88 a 70 ca
AMBLEVILLE	ZH	20	0 ha 26 a 80 ca
AMBLEVILLE	ZH	16	0 ha 18 a 40 ca
CHAUSSY	A	125	0 ha 06 a 05 ca
CHAUSSY	A	126	0 ha 10 a 73 ca
CHAUSSY	A	55	0 ha 13 a 40 ca
CHAUSSY	A	56	0 ha 02 a 28 ca
CHAUSSY	A	57	0 ha 07 a 22 ca
CHAUSSY	A	66	0 ha 10 a 83 ca
CHAUSSY	A	71	0 ha 14 a 24 ca
CHAUSSY	A	63	2 ha 00 a 97 ca
CHAUSSY	A	74	0 ha 23 a 43 ca
CHAUSSY	A	84	0 ha 07 a 84 ca
CHAUSSY	A	85	1 ha 42 a 58 ca
CHAUSSY	A	86	0 ha 49 a 67 ca
CHAUSSY	A	87	0 ha 27 a 87 ca
CHAUSSY	A	88	0 ha 04 a 58 ca
CHAUSSY	A	89	0 ha 16 a 13 ca
CHAUSSY	A	93	1 ha 06 a 45 ca
CHAUSSY	A	102	0 ha 24 a 22 ca
CHAUSSY	A	105	0 ha 17 a 44 ca
CHAUSSY	A	106	0 ha 07 a 66 ca
CHAUSSY	A	111	0 ha 02 a 59 ca
CHAUSSY	A	112	0 ha 25 a 80 ca
CHAUSSY	A	120	5 ha 98 a 85 ca
CHAUSSY	A	81	0 ha 30 a 21 ca
CHAUSSY	A	94	0 ha 03 a 24 ca
CHAUSSY	A	95	0 ha 05 a 26 ca
CHAUSSY	A	96	0 ha 02 a 55 ca
CHAUSSY	A	97	0 ha 02 a 26 ca
CHAUSSY	A	114	0 ha 08 a 39 ca
CHAUSSY	A	117	0 ha 47 a 60 ca
CHAUSSY	B	84	0 ha 16 a 84 ca
CHAUSSY	B	86	0 ha 22 a 95 ca
CHAUSSY	B	88	0 ha 18 a 70 ca
CHAUSSY	A	124	0 ha 30 a 65 ca
CHAUSSY	A	24	0 ha 10 a 47 ca
CHAUSSY	A	26	0 ha 90 a 40 ca
CHAUSSY	A	27	0 ha 00 a 34 ca

3/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

<b>Commune</b>	<b>Référence cadastrale</b>		<b>Surface (en hectare)</b>
CHAUSSY	A	122	7 ha 74 a 12 ca
CHAUSSY	A	59	20 ha 10 a 10 ca
CHAUSSY	A	39	0 ha 68 a 90 ca
CHAUSSY	A	127	7 ha 87 a 47 ca
CHAUSSY	A	49	0 ha 02 a 20 ca
BRAY ET LU	B	45	10 ha 91 a 72 ca
BRAY ET LU	B	47	1 ha 74 a 15 ca
BRAY ET LU	B	49	2 ha 56 a 60 ca
BRAY ET LU	B	315	2 ha 04 a 03 ca
BRAY ET LU	B	316	0 ha 91 a 32 ca
BRAY ET LU	B	61	17 ha 11 a 47 ca
BRAY ET LU	B	62	1 ha 12 a 30 ca
BRAY ET LU	B	46	3 ha 09 a 05 ca
BRAY ET LU	B	716	9 ha 02 a 64 ca
BRAY ET LU	B	733	0 ha 03 a 57 ca
BRAY ET LU	B	732	0 ha 01 a 59 ca
BRAY ET LU	B	737	0 ha 00 a 77 ca
BRAY ET LU	B	734	0 ha 88 a 48 ca
BRAY ET LU	B	35	0 ha 00 a 35 ca
BRAY ET LU	B	36	1 ha 67 a 91 ca
BRAY ET LU	B	37	0 ha 00 a 08 ca
BRAY ET LU	B	444	0 ha 01 a 02 ca
<b>TOTAL PARCELLAIRE</b>			<b>123 ha 54 a 29 ca</b>

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-03-21-00010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la  
SCEA LES VERGERS DE LA FONTAINE AU ROY



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

## SDREA Île-de-France

Cergy, le 20/03/2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER  
Pôle économie agricole et alimentation  
Tél. : 01 34 25 24 27  
Mél. : [elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr](mailto:elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr)

Le préfet

à

**Référence** : dossier n° 95-2025-07

SCEA LES VERGERS DE LA FONTAINE  
AU ROY

**Objet** : Contrôle des structures – Dossier complet

18 RUE DU CHAMP DE L'ASILE  
95410 GROSLAY

**PJ** : Liste des parcelles

LAR n° : 2c 168 377 5377 4

En date du 03 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe. Cette opération porte sur l'installation de Monsieur Loïc PLAIDEAU, fils de l'actuel gérant, en tant qu'associé exploitant à titre principal dans la SCEA LES VERGERS DE LA FONTAINE AU ROY.

Pour rappel, la SCEA est issue de la transformation de l'entreprise individuelle « Philippe PLAIDEAU » le 01 août 2020, afin de préparer la transmission de l'exploitation.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 29,0771 hectares (203 ha 96 a 59 ca de surface pondérée pour une culture majoritairement arboricole) **a été enregistrée complète en date du 05 mars 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-controle-des-structures/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

1/3

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 05 juillet 2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service  
de l'Environnement, de l'Agriculture  
et des Territoires

**Signé**

Anne-Kristen LUCBERT

2/3

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de la SCEA LES VERGERS DE LA FONTAINE AU ROY

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
Attainville	ZH	69	1 ha 22 a 67 ca
Attainville	ZH	48	2 ha 00 a 00 ca
Attainville	ZH	71	0 ha 22 a 50 ca
Attainville	ZH	73	1 ha 00 a 17 ca
Attainville	ZH	70	1 ha 17 a 00 ca
Ecouen	ZA	30	3 ha 00 a 40 ca
Ezanville	ZB	63	1 ha 24 a 03 ca
Ezanville	ZB	62	2 ha 00 a 38 ca
Groslay	AB	449	0 ha 01 a 67 ca
Groslay	AB	451	0 ha 08 a 05 ca
Groslay	AB	452	0 ha 09 a 19 ca
Groslay	AB	453	0 ha 00 a 19 ca
Groslay	AB	454	0 ha 03 a 11 ca
Groslay	AB	459	0 ha 00 a 81 ca
Groslay	AB	460	0 ha 01 a 73 ca
Groslay	AB	504	0 ha 04 a 44 ca
Groslay	AB	505	0 ha 08 a 77 ca
Groslay	AB	506	0 ha 20 a 09 ca
Mareil-en-France	W	98	1 ha 92 a 03 ca
Mareil-en-France	ZA	13	1 ha 00 a 06 ca
Saint-Brice-sous-Forêt	D	372	0 ha 17 a 53 ca
Saint-Brice-sous-Forêt	D	374	0 ha 14 a 92 ca
Saint-Martin-du-Tertre	D	51	2 ha 56 a 90 ca
Saint-Martin-du-Tertre	D	42	5 ha 00 a 00 ca
Saint-Martin-du-Tertre	D	52	2 ha 93 a 75 ca
Saint-Martin-du-Tertre	D	53	2 ha 45 a 45 ca
Montmagny	AL	30	0 ha 34 a 32 ca
Montmorency	AE	56	0 ha 09 a 55 ca
<b>TOTAL PARCELLAIRE</b>			<b>29 ha 09 a 71 ca</b>

3/3

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr) - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-05-27-00144

Décision relative à une autorisation d'exploiter  
au titre du contrôle des structures des  
exploitations agricoles conformément aux  
articles L331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4  
du code rural et de la pêche maritime

**Décision**  
relative à une autorisation d'exploiter  
au titre du  
**CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
conformément aux articles L331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4  
du code rural et de la pêche maritime

**Liste des parcelles de l'autorisation d'exploiter n° 78 -24- 62**

Nom du demandeur : Thibaut GOGUE

Date de publication : 27 juin 2025

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)
Orcemont	A 122	3,4267
Orcemont	A 127	7,8227
Sonchamp	ZB 10	7,8075
Sonchamp	ZB 12	0,887